



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.728**

Séance publique du

11 juillet 2011

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110711-15878- DE-1-1_0
Date de signature : 13/07/11
Date de réception : mercredi 13 juillet 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : MARCHÉ DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU
POTABLE DE FONTCOUVERTE**

Le 11/07/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 juillet 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Victor TONIN, Mme Danièle BRUNET à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Helliot BRAMI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, M. Laurent DILLINGER à M. Stéphane PAOLI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, Mme Michèle JONES à M. Stéphane PAOLI, M. Christian LOUIT à M. Alexandre GALLESE, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à M. André GUINDE

Excusés sans pouvoir :

Mme Sylvaine DI CARO

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.



01.11

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/07/11

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Helliott BRAMI

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE FONTCOUVERTE - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

La Ville d'Aix en Provence a décidé de mettre en œuvre une procédure pour renouveler le précédent marché, destiné à assurer les prestations de gestion et d'exploitation de la station de production d'eau potable de Fontcouverte située sur la commune d'Aix en Provence et arrivant à expiration le 18 octobre 2011.

A cet effet, une consultation d'appel d'offres ouvert a été lancée en vertu des dispositions des articles 33 alinéa 3^o alinéa et 57 à 59 du code des marchés publics, ayant pour objet les prestations susvisées relatives à la gestion et à l'exploitation de la station de Fontcouverte, déclinées selon les missions suivantes :

- Le traitement et la potabilisation de l'eau brute fournie par la Ville
- L'utilisation de toutes les possibilités de traitement de la station
- L'entretien et le maintien en bon état de fonctionnement de l'ensemble des ouvrages et équipements
- Le transport et l'élimination des sous produits issus du processus de traitement (sables, boues etc.) selon la réglementation en vigueur

Il est à préciser que le débit à traiter est fixé par la Ville d'Aix en Provence.

Cette procédure est relative à un marché public à bons de commande, passé en application de l'article 77 du code des marchés publics et compris entre les seuils ci-dessous déterminés en quantité pour la durée du marché :

- Seuil minimum : 5 000 000 M3

- Seuil maximum : 10 000 000 M3

Soit pour chaque année :

- Seuil minimum : 1 000 000 M3

- Seuil maximum : 2 000 000 M3

Le marché doit être conclu pour une durée ferme de cinq ans à compter du 19 octobre 2011, sans possibilité de reconduction.

Un avis d'appel public à la concurrence n°2011-08 a été adressé à la presse le 22/02/2011.

Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- BOAMP..... le 25/02/2011
- JOUE..... le 24/02/2011
- Les Nouvelles Publicationsle 25/02/2011
- Le Courrier d'Aix..... le 26/02/2011
- Sites mairie.....le 22/02/2010

Cette consultation a fait l'objet de dématérialisation, les candidats pouvant retirer le dossier par voie électronique sur le site Achatpublic.com ou sur le site internet de la Ville.

La date limite de réception des plis a été fixée au **18 avril 2011 à 12 h 00**.

Les critères retenus pour le jugement des offres ont été définis de la manière suivante :

- **Prix: 60 %**
- **Valeur technique: 40 %**

Les plis ont été ouverts le 18 avril 2011 :

Trois candidats ont déposé une offre avant la date limite de réception des offres :

- La société Nantaise des Eaux
- La Compagnie des Eaux et de l'Ozone
- La société SEERC

L'estimation du marché établie par le service se monte à une somme de 95 400,00 euros hors taxe (montant du détail quantitatif estimatif) correspondant à 1,5 millions de m3.

La Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 12 mai 2011 a décidé de retenir l'offre de la société SEERC qui est apparue la plus économiquement avantageuse.

En effet, la société attributaire s'est classée en première position en ce qui concerne le critère prix avec un montant de 105 000 euros hors taxe dans son détail quantitatif estimatif pour 1,5 millions de m3.

La société SEERC a également présenté une offre de très bon niveau sur le plan du critère technique avec une note de 31,40 points sur 40.

En conséquence, il vous est demandé, Mes chers collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché relatif à la gestion et à l'exploitation de l'usine de production d'eau potable de Fontcouverte ainsi que tout éventuel avenant et tout autre document relatif à cette affaire, avec la société SEERC pour un montant de 105 000 euros hors taxe dans son détail quantitatif estimatif.

2011.728 - MARCHE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE FONTCOUVERTE

Présents et représentés	: 54
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 juillet 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**